

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date **du 10 et du 31 octobre 2008**, s'est réuni le **6 novembre 2008** à 18h30 à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON – **Monsieur CARLES** – **Madame FOLI** – **Monsieur BIDOUUILH** – **Monsieur BOUREAU** -- **Monsieur TEJEDOR** – **Monsieur RIGOUT** - **Madame LABORDE** - **Mademoiselle BUISSON** - **Madame CHAGNEAU** –

Adjoints au Maire

Monsieur AJAS - **Madame BASTIEN-CANDOTTI** –**Monsieur BOYER** – **Madame CHEZE** - **Madame COUDREAU** - **Monsieur DUBOS** - **Monsieur GABARRE** - **Monsieur GOMEZ** – **Madame GUERY** – **Monsieur INDELICATO** – **Madame MASSETTE**–
Conseillers municipaux délégués

Monsieur BRIAND – **Madame CAMBOULIVES** (jusqu'à la question n°17) - **Madame DEQUEKER-THEETEN** - **Madame IZAGA** - **Monsieur LEONARD** - **Madame POINSOT**–
Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame COMBES, adjointe au Maire, a donné pouvoir à **Madame CHEZE**, conseillère municipale déléguée ;

Madame CAMBOULIVES, conseillère municipale, a donné pouvoir à **Monsieur LEONARD**, conseiller municipal à partir de la question n°18 ;

Madame COUFFIGNALS, adjointe au Maire, a donné pouvoir à **Monsieur BOUREAU**, adjoint au Maire ;

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à **Monsieur BERGON**, adjoint au Maire ;

Madame NENADITCH, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à **Madame LABORDE**, adjointe au Maire ;

Monsieur RASTOUL, conseiller municipal, a donné pouvoir à **Monsieur BRIAND**, conseiller municipal.

ETAIT ABSENTE :

Madame BENNAMA, conseillère municipale déléguée.

Monsieur BRIAND (ayant également reçu pouvoir de **Monsieur RASTOUL**) et **Madame DEQUEKER-THEETEN** n'ont pas pris part au vote de la question n° 23

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35 (32 pour la question n°23)**
 - Date de convocation : **10 et 31 octobre 2008**
 - Date d'affichage : **10 octobre 2008**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **31 octobre 2008**

 - **Monsieur BOYER** a été désigné secrétaire de séance.

LORS DE CETTE SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2008, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

DECISIONS DU MAIRE
Rapporteurs : MONSIEUR LE MAIRE
et les adjoints concernés

1 – MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 15 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2008.

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE
Rapporteurs : Monsieur CARLES
et les adjoints concernés

2 – BUDGET PRINCIPAL 2008 :

A - DECISION MODIFICATIVE N°4

FONCTIONNEMENT :

- **dépenses** : 3 000 € (attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre de Formation des Apprentis (voir question n° 2 B))
- **recettes** : 15 833 € (équipements publics primaires en ZAC : dotation complémentaire versée par le SIVOM Blagnac Constellation)

INVESTISSEMENT :

- **dépenses** : 7 220 € (acquisition d'une oeuvre d'art : 4 220 € et remboursement de cautions aux locataires du FJT : 3 000 €)
- **recettes** : 229 366 € (équipements publics primaires en ZAC : dotation complémentaire versée par la SIVOM Blagnac Constellation)

**LA DELIBERATION A ETE ADOPEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

B - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

➤ AFFAIRES CULTURELLES

- BRIDGE CLUB BLAGNACAISS 200,00 €

Subvention exceptionnelle afin de participer aux frais de déplacements à Paris pour les championnats de France.

- CLUB DES CARTOPHILES DE MIDI-PYRENEES 1 500,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer la célébration du 25ème anniversaire du club.

- MINERAUX ET FOSSILES 1 000,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer la célébration du 30ème anniversaire de la manifestation organisée par le club : la bourse internationale des minéraux et fossiles.

BLAGNAC MOTO RETRO 650,00 €

Subvention exceptionnelle afin de participer à l'achat de deux barnums pour l'exposition de motos anciennes aux Ramiers.

- TCHIN-TCHINE 3 040,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer les actions programmées à Blagnac dans le cadre du festival des cultures asiatiques « Made in Asia » prévu en janvier 2009.

➤ SPORTS

- ELAN GYMNIQUE 2 000,00 €

Subvention exceptionnelle afin de participer aux frais de déplacements d'un technicien gymnique en contrat de professionnalisation.

➤ VIE LOCALE ET JUMELAGES

- CENTRE DE FORMATION APPRENTIS « COMMERCE ET SERVICES » 3 000,00 €

Subvention exceptionnelle pour financer un déplacement à Buxtehude du 14 au 21 novembre 2008 dans le cadre d'un échange d'apprentis.

3 – BUDGET ANNEXE :

BUDGET PRIMITIF 2009 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 594 300,00 €

Dépenses : 594 300,00 €

4 – SEM « BLAGNAC CONSTELLATION »/OPERATION DE MANDAT « HALLE DE TENNIS » :

BILAN FINANCIER DE CLÔTURE

- *montant total des dépenses liées à cette opération : 2 158 105,97 € TTC*
- *recettes (fonds versés par la Ville) affectées à l'opération : 2 162 788,99 € TTC*
- *solde positif de 4 683,02 € TTC à reverser par la SEM Constellation à la commune de Blagnac.*

5 – PAIEMENT DES DEPENSES POUR ACHATS DE BIENS OFFERTS LORS DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE

6 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2007 DES SATELLITES :

- STRUCTURES INTERCOMMUNALES AUXQUELLES LA VILLE ADHERE

- *le Grand Toulouse (rapporteur : Monsieur BERGON)*
- *SIVOM Blagnac Constellation (rapporteur : Monsieur CARLES)*
- *Syndicat de la Banlieue Ouest de Toulouse/section voirie (rapporteur : Monsieur BERGON)*
- *Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne (rapporteur : Monsieur BOUREAU)*
- *Syndicat Intercommunal pour le Traitement de l'Information dans la Zone Pyrénées-Languedoc (rapporteur : Madame CHAGNEAU)*
- *Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents – SIAH (rapporteur : Monsieur GABARRE)*
- *Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – SDEHG (rapporteur : Monsieur BERGON)*

- SEM ET SERVICES DELEGUES

- *SEM Constellation (rapporteur : Monsieur CARLES)*
- *SEM du Câble Vidéo Toulousain- CTV (rapporteur : Madame CHAGNEAU)*
- *service public délégué de distribution d'eau potable (rapporteur : Monsieur BERGON)*
- *service public délégué de chauffage urbain (rapporteur : Monsieur BERGON)*

- RAPPORTS SUR L'ENVIRONNEMENT (OMI)

- *service public de collecte et de traitement des déchets (rapporteur : Monsieur BOUREAU)*

- RAPPORT SUR LA TAXE DE SEJOUR (rapporteur : Monsieur CARLES)

7 - MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RELATIVES AU NOMBRE DE SIEGES ET A LEUR REPARTITION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Suite à une observation du Préfet concernant le texte de la délibération adoptée par certaines communes qui omettait de rappeler à l'article 1 la règle spécifique à la ville de Toulouse, à savoir : « Le nombre de délégués de la commune de Toulouse est égal au nombre total de délégués des autres communes moins 1 ».

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 VOIX CONTRE :
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

AMENAGEMENT ET TRAVAUX – COMMANDE PUBLIQUE
Rapporteurs : Monsieur BERGON (questions n° 8 et 10)
et Madame FOLI (questions n° 9 et 11)

8 – ECLAIRAGE PUBLIC/SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) :

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES AVENUES DIEUDONNE COSTES ET DIDIER DAURAT ET DE LA RUE DU GROUPE D'OR

Charge financière afférente à la commune : 55 589 €

9 – APPROBATION DE MARCHES :

A – CONTRATS D'ASSURANCES DE LA VILLE

Sociétés retenues :

GROUPAMA (lot : risques de dommages aux biens pour l'ensemble des bâtiments)

SMACL (lots : risques de dommages aux biens pour Odyssud, risques de responsabilités, protection fonctionnelle des agents et des élus, risques statutaires et assistance)

SARRE & MOSELLE DAS (lot : protection juridique de la Ville)

Lot « risques automobile » (modifié par le transfert des véhicules de la régie OMI à la communauté d'agglomération) relancé par appel d'offres.

B – CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE LA VILLE

Confié à la société QUALICONSLT (montant : seuil minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 60 000 € HT)

10 – APPROBATION D'AVENANT AU MARCHE SUIVANT :

MISE EN CONFORMITE DE L'IMPRIMERIE MUNICIPALE/ MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : AVENANT N°1

Modification des prestations : afin de limiter le dimensionnement de la centrale de traitement d'air et le volume d'air pollué par les produits toxiques, des cloisonnements intérieurs doivent être créés.

Montant : 2 240 € HT soit 29,63 % du marché initial.

11 – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- A – A LA CAF ET AU CONSEIL GENERAL :

A1 - POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS (BARRICOU) D'ANDROMEDE

(montant de l'acquisition : 168 519,36 € HT)

A2 – POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER POUR LE CENTRE PETITE ENFANCE (CASSIOPEE) D'ANDROMEDE

(montant de l'acquisition : 110 543,57 € HT)

- B – AU CONSEIL GENERAL :

B1 – POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA REGIE RESTAURATION

(montant de l'acquisition : 12 277 € HT)

B2 - POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

(montant de l'acquisition : 39 291 € HT)

B3 - POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DE LA BRIGADE EQUESTRE

(montant des travaux : 406 000 € HT)

B4 - POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE CERTAINS BUREAUX (ODYSSUD)

(montant des travaux : 78 630,12 € HT)

B5 - POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SYSTEMES D'OUVERTURE DU PAVILLON BERNARD LATHIERE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE DECEMBRE 2008)

(montant des travaux : 51 251,50 € HT)

B6 – POUR LA REFECTION

- **DES MURS D'ENCEINTE ET DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU CIMETIERE « CENTRE »**
 - **DE LA CHARPENTE DU PIGEONNIER (place Saint-Exupère)**
- (montant des travaux : 82 590,61 € HT)*

C – CONTRAT D'AGGLOMERATION ANNEE 3 :

ODYSSUD - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DE LA SECONDE TRANCHE DES TRAVAUX (Petit Théâtre « Saint-Exupère »)

(montant estimatif des travaux : 219 000 € HT)

URBANISME
Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

12 – REPRISE DU STUDIO D’ENREGISTREMENT ET DE LA RESIDENCE POLYGONE :
AUTORISATION DONNEE AU REPRENEUR DE DEPOSER LES DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE

MODIFIE LA DELIBERATION EN DATE DU 24 JUIN 2008

Nouvelle délibération en raison de modifications : ce projet de restructuration est accompagné d'un nouveau projet paysager renforçant son intégration dans le parc du Ritouret.

Ces modifications entraînent une légère augmentation de l'emprise de l'assiette foncière dédiée au projet : celle-ci passe de 2400 m² environ à 2850 m² environ (parcelles BL 168, 169 pour partie).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
29 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 1 VOIX DE MADAME CAMBOULIVES
(GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »)
6 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE « CHANGEONS D’AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 2 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD :
MONSIEUR LEONARD ET MADAME POINSOT

13 – CESSION :

LOCAL SITUÉ DANS LA RESIDENCE « L’OREE DU PARC » VENDU A MADAME CHARBONNIER (médecin) :

*Local de 63 m² plus sous-sol à usage de garage.
Prix agréé par le service des Domaines : 80 000 €*

ENFANCE ET EDUCATION –
Rapporteur : Madame COMBES

14 – ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CRECHES ASSOCIATIVES POUR L’ANNEE 2009

- Montant de la participation de la commune par enfant : 1,23 € par heure facturée (0,98 € en 2008)
- Nombre de places d'enfants blagnacais subventionnées : 25,5 (en 2008 : 22)

AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

15 – PLIE ANNEE 2009 :
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU GRAND TOULOUSE

Montant sollicité : 48 800 €

VIE LOCALE ET JUMELAGES
Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

16 – CONSEILS DE QUARTIERS :
MODIFICATION DES PERIMETRES ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

➤ Ancien périmètre des Conseils de Quartiers (2002) :

Quartier Nord : Grand Noble, Brassens, Pinot, Quinze Sols (3522 hab.)
Quartier Ouest : Barradels, Berry, Bélisaire, Ritouret, Roumégas (6045 hab.)
Quartier Grenade : Grenade, Prés (1981 hab.)
Quartier Centre : Saoulous, Centre, Compans (6341 hab.)
Quartier Sud : Servanty, Aérogare, Layrac, Bordebassee (2693 hab.)

➤ Nouveau périmètre des Conseils de Quartiers (2008) :

Quartier Nord : Grand Noble, Brassens, Barricou, Bordebassee (4612 hab.)
Quartier Ouest : Barradels, Berry, Bélisaire, Ritouret, Roumégas (6094 hab.)
Quartier Grenade : Grenade, Quinze Sols (2730 hab.)
Quartier Centre : Saoulous, Prés, Centre, (4306 hab.)
Quartier Sud : Servanty, Aérogare, Layrac, Compans (3807 hab.)

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR**
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
Rapporteur : Monsieur BOUREAU

17- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA LEGISLATION SUR LES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES
DEMANDES D'AUTORISATION - SOUMISES A ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE -
SUIVANTES :

**A - DE LA SOCIETE AVIONS DE TRANSPORT REGIONAL (ATR) D'EXPLOITER DES
INSTALLATIONS DE REFRIGERATION ET DE COMPRESSION**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 VOIX CONTRE :
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

**B - DE LA SOCIETE AIR FRANCE INDUSTRIES D'EXPLOITER UN CENTRE DE
MAINTENANCE AERONAUTIQUE**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 VOIX CONTRE :
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE «CHANGEONS D'AVENIR»
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

**C - DE LA SOCIETE TOULOUSAINE DE TRAITEMENT DE SURFACES (STTS)
D'EXPLOITER UNE NOUVELLE SALLE DE PEINTURE**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER.
7 VOIX CONTRE :
4 VOIX CONTRE
DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 VOIX CONTRE
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur : Monsieur RIGOUT

**18 - DEVELOPPEMENT DURABLE : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN
AGENDA LOCAL 21**

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS
DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 ABSTENTIONS
DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

19- CONVENTION DE COLLABORATION AVEC UN LABORATOIRE DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU CIFRE

20 - EMPLOI DE DIRECTEUR TECHNIQUE ET REGISSEUR GENERAL A ODYSSUD SPECTACLES-REVALORISATION DE LA REMUNERATION

21 - EMPLOI DE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS A ODYSSUD SPECTACLES- REVALORISATION DE LA REMUNERATION

22 - MISE A DISPOSITION DE LOUIS MIMOUNE AUPRES DU BLAGNAC BOXING CLUB

QUESTIONS DIVERSES

23 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

CE VŒU A ETE ADOPTE PAR
32 VOIX POUR
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE MADAME IZAGA (GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »)
3 VOIX DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD.

MONSIEUR BRIAND, AYANT EGALEMENT RECU POUVOIR DE
MONSIEUR RASTOUL, ET MADAME DEQUEKER-THEETEN N'ONT PAS
PARTICIPE AU VOTE

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 20 H 35.**

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.